

GPSI (GROUPEMENT POUR LA PROTECTION SOCIALE DES INDEPENDANTS - Association loi 1901)

Siège social : 51, rue de Châteaudun – 75009 PARIS

Avis de 2^{ème} convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

MM les adhérents du Groupement pour la protection sociale des indépendants sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 22 novembre 2018 à 11 heures 30, au 51 rue de Châteaudun, 75009 PARIS, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1) Approbation des modifications apportées aux contrats ARIA EVOLUTION et ARIA GROUPE

Résolution n°1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire adopte les modifications apportées aux contrats ARIA EVOLUTION et ARIA GROUPE à compter du 1^{er} janvier 2019.

1) Questions diverses

Le Président

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si mille Adhérents ou un trentième des Adhérents au moins sont présents ou représentés. Si, lors de cette première convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde Assemblée sera convoquée.